

Les autorités politiques fribourgeoises face à l'assurance-vieillesse : résistances et basculement, 1930-1955

Mémoire de Master présenté à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (CH)
Rédigé par Blaise FASEL, sous la direction de Prof. Dr Anne-Françoise PRAZ

Résumé

Durant la première moitié du XX^e siècle, le canton de Fribourg, ses autorités et sa population se distinguent par leur forte opposition à l'idée d'une assurance-vieillesse fédérale. En 1925, le peuple fribourgeois refuse par 65,5% des voix l'article constitutionnel pour une assurance-vieillesse, pourtant largement accepté par les Suisses. Puis, en 1931, les Fribourgeois rejettent la première assurance-vieillesse, survivants et invalidité (AVSI) par 90,8% des suffrages. L'AVSI est refusée au niveau suisse et Fribourg se range alors dans le camp des opposants irréductibles à l'idée d'une assurance-vieillesse. Quinze ans plus tard, les rapports de force basculent. En 1947, le canton accepte l'AVS du bout des lèvres, par 54,3% des voix, alors que 80% des Suisses l'approuvent.

S'appuyant sur un cadre conceptuel relatif à l'évolution des représentations de la vieillesse (Lalive d'Épinay) et à la construction des États sociaux européens (Esping-Andersen), l'auteur interroge tour à tour une multitude d'objections à l'assurance-vieillesse, qu'il organise en quatre ramifications de résistances. L'auteur explique pourquoi ces résistances opérantes au début du XX^e siècle deviennent progressivement inopérantes, permettant ainsi le basculement des attitudes fribourgeoises et l'acceptation de l'AVS par le canton lors du référendum de 1947. L'étude se concentre spécifiquement sur les attitudes des autorités politiques fribourgeoises : la députation du Grand Conseil, le Conseil d'État et les élus fédéraux.

Le mémoire met également en lumière les efforts déployés par les autorités politiques fribourgeoises, en particulier par la mouvance catholique-conservatrice, en vue d'instituer des systèmes alternatifs de sécurité sociale, en concurrence avec l'assurance-vieillesse fédérale. Ces tentatives successives, d'inspiration corporatiste puis familialiste, n'aboutissent pas. Le mémoire retrace par ailleurs le long processus de révision de la loi fribourgeoise sur l'assistance publique, entre 1937 et 1951, et les controverses politiques liées au principe d'assistance par la commune d'origine.

L'auteur propose une chronologie détaillée du moment du basculement des attitudes politiques à Fribourg, qui s'appuie sur les travaux de Leimgruber et Lengwiler sur le basculement au niveau suisse. L'auteur propose en outre un modèle de compréhension inédit des mutations de l'État social fribourgeois en gestation au cours de la première moitié du XX^e siècle. Le mémoire offre dans ses annexes une compilation de statistiques relatives à la démographie et au système d'assistance publique, ainsi que des grilles d'analyse des représentations de la personne âgée dans les débats législatifs cantonaux.